

a cura di
Françoise BIDAUD e Jean-Pierre SEGHI

LE CHERCHEUR/ENSEIGNANT/FORMATEUR
EN LANGUES ÉTRANGÈRES
DANS LES UNIVERSITÉS ITALIENNES
CONTRAINTE INSTITUTIONNELLES
ET AUTONOMIE
LE CAS DU FRANÇAIS



Do.Ri.F.-Università
Centro di Documentazione e di Ricerca
per la didattica della lingua francese
nell'università italiana

Gregorio Costa, Manuela Bertone, Geneviève Zarate, Francesca Cabasino, Mathilde Anquetil, Martine Azen, Gérard Gouti, Marie Hédiard, Elena Carpi, Marie-Christine Grange, Marie-Christine Jamet, Marie-Christine Jullion, Chiara Molinari, Danielle Lévy, Hélène Giaufret, Paola Paissa, Marina Bailo, Graziella Farina, Jean-Pierre Seghi, Carla Averso Giuliani, Silvia Vecchi, Micaela Rossi, Charles Barone, Françoise Bidaud.

«Le chercheur/enseignant/formateur en langues étrangères dans les universités italiennes. Contraintes institutionnelles et autonomie. *Le cas du français.*»


a cura di
Françoise Bidaud e Jean-Pierre Seghi

ISBN - 978-88-88510-11-8
EAN - 978-88-88510-11-8
I edizione: 5 dicembre 2006

La proprietà letteraria e tutti gli altri diritti relativi alla presente pubblicazione sono riservati a norma di Legge e a norma delle convenzioni internazionali. Il presente libro non può essere integralmente o parzialmente riprodotto, adattato, tradotto o trasmesso in qualsiasi forma e modo e con nessun mezzo (meccanico o elettronico) senza l'autorizzazione scritta dei rispettivi autori

Realizzato da:
Wizarts S.r.l.
Casella postale 64
via C. Colombo, 86
63018 Porto Sant'Elpidio (AP)

Per maggiori informazioni visitare i nostri siti:
<http://www.wizarts.it>
<http://www.anonimaeditori.com>

 È un marchio registrato. Tutti i diritti sono riservati.
Registrazione nr. 940791 del 13/10/2004

LE CHERCHEUR/ENSEIGNANT/FORMATEUR EN LANGUES ÉTRANGÈRES
DANS LES UNIVERSITÉS ITALIENNES
CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES ET AUTONOMIE
LE CAS DU FRANÇAIS

a cura di
Françoise BIDAUD e Jean-Pierre SEGHI

Atti del Seminario di Verona
« Do.Ri.F.-20 ans »



WIZARTS EDITORE

SOMMAIRE

OUVERTURE	p.7
Gregorio Costa, Président du Do.Ri.F- Università.	p.9
Manuela Bertone, Ambassade de France en Italie.	p.12
INTERVENTIONS	p.14
Geneviève Zarate (Groupe de recherche et d'échange en didactique des langues, Institut National des Langues et Civilisations Orientales, Paris) : <i>Identités et plurilinguisme : discours scientifique et champ d'action politique.</i>	p.14
Francesca Cabasino (Université de Rome) : <i>La position de l'enseignant/chercheur dans une faculté de Sciences politiques : construction des objets d'analyse et délimitation d'un cadre théorique.</i>	p.27
Mathilde Anquetil (Université de l'Aquila) : <i>Communication interculturelle et mobilité Erasmus : quels apports pour les cursus universitaires ?</i>	p.35
Martine Azen, Gérard Gouti, Marie Hédiard (Université de Cassino) & Elena Carpi (Université de Pise) : <i>Galatea et Galanet, deux programmes européens de recherche-action insérés dans un curriculum universitaire.</i>	p.45
Marie-Christine Grange (Université de Pise) : <i>Deux nouvelles donnes, la "prova di idoneità", le cadre européen de référence.</i>	p.60
Marie-Christine Jamet (Université de Venise) : <i>Reconnaissance et pertinence des certifications à l'intérieur des cursus universitaires : quelques questions.</i>	p.63
Marie-Christine Jullion & Chiara Molinari (Université de Milan) : <i>Quel oral dans un cours de médiation linguistique ? Une approche ethnographique.</i>	p.68
Danielle Lévy (Université de Macerata) : <i>Dialectique en contexte universitaire du plurilinguisme et du FLE en Italie : réticences et ouvertures.</i>	p.76
DISCUSSION	p.91

INTERVENTIONS	p.103
Hélène Giaufret (Université de Gênes) & Paola Paissa (Université de Turin) : <i>Ecole Doctorale en Linguistique Française: formation et positionnement du futur enseignant-chercheur.</i>	p.103
Marina Bailo (Université de Pise) : <i>Insegnamento linguistico nelle facoltà umanistiche e figure professionali da formare: problemi posti dalla riforma e soluzioni adottate in due nuovi corsi di laurea.</i>	p.106
Graziella Farina & Jean-Pierre Seghi (Université de Pise) : <i>Adéquation des contenus aux objectifs : comment graduer l'enseignement de la grammaire au cours des deux premières années de « leu »?</i>	p.113
Carla Averso Giuliani (Université de Rome) : <i>Lorsque la langue commune et la langue du droit « doivent » se rencontrer.</i>	p.119
Silvia Vecchi (Université de Macerata) : <i>Le français de la formation: contenus, expériences, rôle de la Didactique de la langue française dans le cursus de « Scienze della formazione primaria ».</i>	p.129
Micaela Rossi (Université de Gênes) : <i>Didattica del FLE e nuove tecnologie: riflessioni a margine di alcune esperienze.</i>	p.136
Charles Barone (Université de Naples) : <i>Du morcellement des contenus à la fragmentation des contenus : un support en ligne pour l'apprentissage du français.</i>	p.146
Françoise Bidaud (Université de Pise) : <i>Entre diversité et continuité ou comment gérer l'hétérogénéité.</i>	p.150
DISCUSSION	p.155

¹ Il décline ces niveaux en composantes sociolinguistique, linguistique et pragmatique, auxquelles il ajoute, sur un autre plan toutefois, une composante stratégique. Cf. *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre enseigner évaluer*, Chap. V.

² Domaine public, professionnel, éducationnel, personnel. Cf. *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre enseigner évaluer*, Chap. IV.

références bibliographiques :

CONSEIL DE L'EUROPE. Conseil de la coopération culturelle. Comité de l'Éducation. Division des langues vivantes, *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre enseigner évaluer*, Paris, Didier, 2001, 191 pp.

MILANOVIC M., Conseil de l'Europe. Division des politiques linguistiques, *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre enseigner évaluer. Evaluation de compétences en langues et conception de test*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe (Politiques linguistiques), 2002, 52 pp.

RECONNAISSANCE ET PERTINENCE DES CERTIFICATIONS À L'INTÉRIEUR DES CURSUS UNIVERSITAIRES.

Marie-Christine Jamet
Université de Venise

Abstract

Le Cadre européen commun de référence est devenu effectivement une référence incontournable, y compris pour l'université qui tâtonne encore. Cela implique une réflexion sur les certifications dans la mesure où celles-ci sont conçues sur la base de ce Cadre commun. Faut-il les intégrer ? Comment ? Quel poids leur attribuer ? Quelles en sont les implications pour une faculté de langue ? Autant de questions qui surgissent dès qu'on repense à un enseignement qui tienne compte des exigences européennes de plurilinguisme.

Nous avons choisi ce thème de réflexion sur la reconnaissance et la pertinence des certifications à l'intérieur des cursus universitaires, moins pour donner nous-même des indications générales à ce propos que pour solliciter une mise en commun des expériences qui peuvent être faites à travers l'Italie et aller en direction d'une plus grande cohérence et homogénéité. Nous allons donc poser un certain nombre de questions qui sont celles que se pose le groupe DO.R.I.F. de Venise – et en particulier les lectrices qui travaillent aussi comme examinatrices DELF/DALF – puisque, à l'Université de Venise, à l'exception d'une initiative personnelle d'un seul professeur, il n'y a encore aucune intégration officielle des certifications en français, alors qu'il existe déjà des collaborations très étroites avec les organismes s'occupant des certifications d'anglais et d'allemand. L'exemple de Venise n'est sans doute pas isolé.

Les certifications ne peuvent être pensées en dehors du **Cadre européen commun de référence** qui catégorise des ensembles de compétences sur 6 niveaux. Le DELF et le DALF se référeront dès l'année prochaine 2005 explicitement au Cadre commun pour la dénomination de leurs unités, éliminant par là les confusions actuelles existantes puisque les mêmes lettres étaient utilisées et ne recouvraient pas la même chose (ainsi l'unité B1 du DALF actuel correspond au niveau C1 du Cadre commun). Les épreuves seront réorganisées sans grande variation de fond toutefois car elles étaient déjà conçues dans l'esprit du Cadre commun qui met au premier plan la compétence communicative déclinée en terme de degré dans la maîtrise, en terme d'habiletés (compréhension et production orale et écrite + médiation) et en termes de contenus pour les niveaux les plus

élevés où l'étudiant doit maîtriser des formes textuelles particulières selon les disciplines de spécialité. Les descriptifs des compétences exigées à chaque niveau sont extrêmement précis, et sont l'aboutissement des recherches opérées dans toutes les branches de la linguistique et en didactique des langues.

La référence explicite au Cadre commun de référence apparaît incontournable aujourd'hui y compris à l'Université. En effet, la mobilité au sein de l'Union Européenne est destinée à croître, posant évidemment avec acuité le problème de la maîtrise des langues. Le Cadre commun définit des niveaux compréhensibles par tous. Partout en Europe on peut imaginer ce que sait un étudiant qui affirme avoir un niveau B1. Ce n'est pas le cas si un étudiant italien arrive en Hollande et dit aujourd'hui qu'il a une *laurea triennale* de français et anglais : le Hollandais ne peut imaginer ce que cela recouvre, même si en termes de crédits, il y a homogénéité avec les diplômes des autres pays. La même remarque est valable pour un étudiant d'une discipline non linguistique : par exemple en économie *l'idoneità* de la faculté italienne X correspond-elle à *l'idoneità* de la faculté Y ? Et quel niveau implique-t-elle ?

La nécessité donc de raccrocher les études de langue au sein des Universités au Cadre commun semble difficile à rejeter. En quoi peuvent alors intervenir les certifications qui ont été validées par ALTE (*Association of language testers* 1990) comme répondant en termes de qualité aux exigences du Cadre commun, n'importe quelle école ne pouvant prétendre donner un diplôme officiel reconnu ? Ces certifications sont pour nous le DELF et DALF mais aussi le TCF, certification de la chambre de commerce, particulièrement adaptée pour les facs d'économie par exemple. Ces certifications valident une compétence communicative actuellement sur les 4 habiletés de compréhension/production, la médiation (c'est-à-dire les activités interlinguistiques comme la traduction) étant exclue.

RECONNAÎTRE LES UNITÉS DU DELF DÉJÀ OBTENUES

Une première possibilité serait de tenir compte des unités du DELF obtenues auparavant, traçant ainsi un raccord entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Il ne faut pas oublier qu'actuellement 20 000 unités du DELF sont passées chaque année en Italie et la majeure partie le sont dans les lycées.

- Pour les étudiants de matière non linguistique, les Certifications obtenues pourraient tenir lieu *d'idoneità* selon le niveau requis. Par exemple la *Bocconi* de Milan exige un niveau B1 correspondant actuellement au DELF 1^{er} degré (actuelles unités A1, A2, A3 et A4).

- Pour un étudiant de langue, les certifications obtenues pourraient être comptabilisées comme crédit partiel, dans la mesure où les compétences requises au niveau universitaire ne sont pas uniquement communicatives.

L'avantage pour l'université qui actuellement manque cruellement de moyens est que, tout en comptabilisant les étudiants à qui on reconnaît un niveau adéquat – chose importante pour montrer que la langue française attire encore –, les enseignants peuvent se consacrer à ceux qui ont réellement besoin de formation, au lieu d'avoir des classes mixtes en terme de niveau, ingérables du point de vue didactique.

Se pose cependant la question de l'évaluation. En effet, on peut obtenir une unité du DELF selon le système français en ayant une note de 10/20. C'est-à-dire que l'évaluation de l'unité implique qu'il existe une tolérance dans le degré de maîtrise. Cette marge peut-elle être acceptée ? Doit-on tenir compte de la note obtenue pour décider de valider dans une perspective universitaire l'unité de Certification obtenue ? C'est là une première question.

TENIR COMPTE DU CADRE COMMUN DANS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES

La deuxième implication de la référence au Cadre commun pour les universités touche les contenus enseignés et testés. Dans la plupart des cas, l'adéquation aux niveaux du Cadre commun devrait entraîner une modification des cursus traditionnels, puisque les compétences communicatives sont généralement peu évaluées dans les universités italiennes, et donc peu exercées. C'est-à-dire que les facultés devraient préparer leurs étudiants pour les conduire à un niveau prédéterminé du Cadre commun de telle sorte que, si les étudiants le souhaitent, ils pourraient valider officiellement leurs compétences en passant les Certifications externes – avec les tarifs préférentiels actuellement accordés aux universités, mais cela reste payant – mais s'ils ne le souhaitent pas, de toute façon, ces mêmes étudiants auront leur examen universitaire avec la mention du niveau du Cadre commun atteint et les crédits relatifs attribués. L'examen universitaire devient « lisible » partout en Europe.

Une question surgit notamment pour les facultés non linguistiques. Alors que les certifications actuellement testent l'ensemble des 4 compétences, il existe des facultés par exemple où l'étude de la langue étrangère requiert moins une compétence productive qu'une compétence réceptive. Par exemple, si pour les étudiants d'économie appelés à avoir des échanges réels avec des gens d'autres pays, apprendre à parler au téléphone peut être important, pour des étudiants de lettres ou d'histoire, l'étude de la langue étrangère devrait servir plutôt à pouvoir lire articles, revues, livres, comprendre des films... etc. C'est le principe du développement des compétences séparées qui pour l'instant ne sont pas certifiées. Avec la réforme du DELF telle qu'elle est envisagée, la certification de compétences séparées ne semble toutefois pas à l'ordre du jour.

L'intégration du Cadre commun va se poser avec plus d'acuité dans les facultés de langue, censées préparer des spécialistes. En toute logique, les universités

devraient continuer la préparation commencée dans les lycées, en partant d'un niveau B1 pour amener les étudiants vers les niveaux les plus élevés C1 voire C2 au bout de 5 ans. L'ambition de l'instruction secondaire serait de faire sortir les élèves avec un niveau B2, du moins dans les lycées de type scientifique, linguistique ou classique expérimental. Toutefois, il apparaît raisonnable de fixer comme barre un niveau B1 pour la première année d'université, d'une part pour renforcer ce niveau dans la mesure où le public des facultés de langue ne provient pas dans sa majorité des lycées cités ci-dessus, d'autre part pour tenir compte d'une nouvelle réalité de nos universités, à savoir la présence de plus en plus nombreuse de débutants inscrits. Ce problème, dû à la prééminence de l'anglais dans les lycées où l'étude de deux langues vivantes est encore rare, nécessite une réflexion sur le concept de « débit de formation » et sur sa mise en place concrète dans le système universitaire actuel. Quelles stratégies utiliser pour arriver à amener des débutants au niveau B1 en un an, sachant qu'ils ont une autre langue à étudier, et une myriade de modules à suivre, et que le principe même de la réforme 3+2 est d'éviter que les étudiants prennent du retard dans l'obtention de leurs examens, mais progressent régulièrement ?

Les paramètres du Cadre commun obligent également à remettre à plat les compétences du spécialiste de langue en définissant clairement des objectifs de formation. Pour former un spécialiste, il faudrait lui donner :

- une compétence communicative quantifiée en fonction du Cadre commun de référence,
- une compétence métalinguistique,
- une compétence de médiation,
- une compétence culturelle sous ses deux aspects de culture ethnographique nécessaire au développement d'une compétence communicative et de « culture cultivée » (littérature et critique littéraire, art, etc.).

Dans la tradition des facultés de langue, c'est le métalinguistique et le « culturel cultivé » qui ont été privilégiés, la culture de base au sens ethnographique étant ignorée, ce qui fait que beaucoup de nos étudiants ne connaissent pas le système politique de la France par exemple, et par là même ne comprennent pas nécessairement un article de journal où l'implicite culturel de ce type est activé à toutes les lignes !

Vouloir se référer au Cadre commun implique donc, au niveau des enseignements, que la compétence communicative telle qu'elle est définie pour les niveaux les plus élevés du Cadre commun soit prise en compte, et cela impliquera des changements dans le type d'enseignement et d'examens, ou du moins une réflexion sur les objectifs poursuivis à travers tel ou tel type d'activité ou d'épreuve. La dictée, le thème, épreuves traditionnelles s'il en est, non dénuées de valeur formative, ne permettent peut-être pas de vérifier pleinement une vraie compétence de production autonome requise par le Cadre commun. Par contre,

enseigner à rédiger un mémoire, à faire des notes de synthèse (qui vont au delà de la compétence de résumé), à présenter oralement un exposé devient une nécessité pour le Cadre commun, tout comme un enseignement raisonné de civilisation et pas seulement de littérature.

Certaines universités comme Vérone, et quelques autres ont déjà établi des niveaux de référence. Pour la faculté de langue, on pourrait proposer la distribution suivante, mais nous souhaiterions avoir votre avis :

- B1 pour la 1^e année (actuel DELF 1^{er} degré)
- B2 pour la 2^e année (actuel DELF 2^e degré)
- C1 pour la 3^e année, mais c'est peut-être ambitieux ? (actuel DALF)
- C2 pour la *laurea specialistica*.

Cela signifie-t-il que toutes les épreuves universitaires doivent recouvrir des épreuves des certifications ? Nous pensons que non. Parallèlement à la compétence communicative dans ses différentes articulations, les compétences spécifiques du spécialiste, métalinguistique, de médiation comme la traduction, et littéraire sont exercées dans une perspective universitaire de haut niveau et sont un « plus » caractérisant l'université.

On peut du reste penser que se produiront des transferts de compétences et qu'un étudiant de langue ayant choisi l'option littérature, bien entraîné à faire une explication de texte – examen de la faculté –, saura se débrouiller pour l'épreuve du DALF qu'il souhaite passer en option littérature. Mais cela n'est pas vrai de toutes les épreuves, et il faut donc une réflexion en termes d'objectifs et d'évaluation pensée en fonction du Cadre commun et des spécificités de l'université.

Pour résumer brièvement :

- 1) le fait de se raccrocher au Cadre commun apparaît incontournable pour toutes les facultés ;
- 2) les certifications devraient pouvoir être obtenues par des étudiants préparés à l'université, c'est-à-dire que la fac doit conduire ses étudiants au niveau requis par les Certifications qui sont le reflet direct des exigences du Cadre commun, sans bien sûr les obliger à passer ces certifications;
- 3) l'ensemble des cursus et la typologie des épreuves devraient être repensés en fonction du Cadre Commun et des objectifs spécifiques de chaque faculté, notamment pour la faculté de langue.

Question : comment réussir à faire tout cela dans le temps d'étude impartie par la réforme et sur deux langues étudiées en parallèle ? Avec quelles ressources humaines (professeurs, lecteurs) ou technologiques (laboratoire en auto-apprentissage, enseignement à distance, etc.) ?